

## Des offres distinctives

**S'adapter aux réformes qui se succèdent comme le pilote s'adapte au changement des vents...** vous êtes unanimes, l'instabilité de notre environnement est devenue votre plus grosse difficulté. Aussi, depuis notre poste d'observation privilégié, placés au carrefour de l'offre et de votre demande, nous tenons notre engagement de repérer et sélectionner des solutions ajustées. Notre adossement à Natixis nous permet déjà de vous offrir l'une des meilleures expertises en matière de private equity. Le choix vous est donné de préférer une UC de private equity logée dans un contrat d'assurance vie de droit luxembourgeois, un FCPI sectoriel baptisé « Biosanté 2012 » ou de privilégier les fonds dédiés. Cet éventail s'élargira encore très prochainement avec l'entrée dans la gamme d'un FCPR investi en totalité le premier jour.

Le Luxembourg est également à votre portée via les contrats d'assurance vie de droit luxembourgeois de LMEP et de Natixis Life. Dans un environnement fiscal stable et compétitif, le Grand-Duché propose une gestion d'actifs résolument internationale et multidevises, des structures de détention de patrimoine adaptées et souples (SIF, SICAR), et des contrats d'assurance vie sécurisants et flexibles. Notre filiale locale Natixis Bank vous facilite, là encore, l'accès à cette palette d'expertises.

Reste la prévoyance, une source de diversification d'activité que vous êtes de plus en plus nombreux à explorer. Nous vous avons entendus et nous serons en mesure de vous proposer, dès la fin de cette année, une nouvelle gamme de produits fidélisants et fortement margés (garanties homme clé, emprunteur, contrat temporaire décès). Soyez confiants, nous vous accompagnons.

Très bonne lecture,

**Cyril Chapelle**

Directeur général de Sélection 1818

## SOLUTIONS

# Observer, réagir, innover, en un mot... s'adapter

Le durcissement de la fiscalité des plus values de cession de valeurs mobilières – qui ne seront plus éligibles au prélèvement forfaitaire libératoire à compter du premier janvier prochain – risque de provoquer d'importants mouvements de fonds. Anticipant ces bouleversements, et en accord avec la qualité de service qu'elle s'est imposée, Sélection 1818 a immédiatement mis en place un processus pour faciliter tout transfert de compte titres vers les contrats d'assurance vie. L'opération se fera sans frais de clôture des comptes et sans incompressible sur l'ouverture des nouveaux contrats. « *Éclairés par les équipes de l'ingénierie financière de Sélection 1818, nous nous tenions depuis longtemps prêts à réagir sur ce point* », explique Napoléon Gourgaud, directeur du Développement. Mais il ne s'agit pas seulement de se montrer proactif. Dans la cacophonie ambiante causée par ces réorganisations, il est tout aussi important de « *rester à l'écoute des tendances de plus long terme et des demandes formulées par les conseillers* », souligne le responsable.

\* Enquête réalisée entre le 9 et le 20 juillet 2012

Si l'on en croit la dernière enquête publiée par la société d'étude Apredia intitulée « *Résultats semestriels, le point sur l'activité des CGPI en milieu d'année* »\*, ces derniers se montrent particulièrement attentifs aux problématiques de la retraite.

### Accompagner concrètement nos clients

Interrogés sur la façon dont ils envisagent de faire évoluer leurs activités pour faire face à un environnement économique, financier et fiscal peu favorable, 14 % d'entre eux déclarent en effet vouloir s'investir davantage sur la retraite, après l'immobilier (24 %) et la prévoyance (26 %). Ils se réjouiront alors de voir que le Plan d'épargne retraite populaire (Perp) disponible dans la vitrine de la plateforme 1818 vient d'être agrémenté de nouveaux fonds. « *Les fréquents changements de contexte ne nous déstabilisent pas, nous restons concentrés sur le développement de notre offre dans le but d'accompagner concrètement nos clients* », affirme Napoléon Gourgaud. C'est dans cet état d'esprit

que la réflexion sur l'offre luxembourgeoise se poursuit. Celle-ci n'a d'ailleurs jamais cessé de s'étoffer depuis le lancement du tout premier contrat en septembre 2009. Elle s'est progressivement enrichie d'un deuxième assureur, puis d'un service de gestion privée (porté par Natixis Bank au Luxembourg) en mesure de résoudre les questions patrimoniales les plus complexes. « *Il n'est pas ici question d'optimisation fiscale, puisqu'un résident français reste soumis à la fiscalité de son pays, mais la ségrégation prévue par la législation luxembourgeoise entre les actifs des souscripteurs et ceux de la compagnie d'assurance permet une meilleure protection de l'épargnant, et ces véhicules autorisent le recours à des supports d'investissement non acceptés par les compagnies d'assurance françaises* », rappelle le directeur du Développement. « *L'offre luxembourgeoise fait partie intégrante de notre palette de solutions. Elle facilitera par exemple la souscription à un contrat de capitalisation, rendue très compliquée en France pour une personne morale commerciale...* » ■

## ENTRE EXPERTS

# Les grandes lignes du projet de loi de finances pour 2013

Le projet de loi de finances pour 2013, présenté fin septembre au Conseil des ministres et dont le vote définitif est attendu le 20 décembre prochain, est un concentré de mesures qui promettent d'assombrir encore le moral des épargnants, déjà fortement secoué par les mesures de l'été et les projets de loi de finances rectificative numéro trois et de financement de la Sécurité sociale. Présenté comme l'effort de redressement « *le plus important depuis trente ans* », ce premier budget de la nouvelle législature prévoit un effort global de 37 milliards d'euros, dont 15,8 milliards

de hausse d'impôts et 4 autres milliards de prélèvements inscrits dans le budget de la Sécurité sociale. Un impôt sur le revenu plus progressif (TMI 45 %), un revenu du capital taxé comme celui du travail, une taxe à 18 % sur les très hauts revenus d'activité, un impôt de solidarité sur la fortune encore remanié, l'augmentation du rendement de l'impôt sur les sociétés... sur fond de crise financière et de croissance en berne, les fenêtres d'optimisation fiscale se rétrécissent. Mais des solutions structurantes existent encore pour optimiser tant l'impôt sur le revenu que l'ISF... **P. 2-3**

ENSEMBLE

P.4



**Claude Aumeunier**  
Président-directeur général  
de Cofige Patrimoine  
« *La tendance est aux solutions souples qui autorisent à piloter à vue.* »

ENSEMBLE

## « La tendance est aux solutions souples qui autorisent à piloter à vue. »

Claude Aumeunier, président-directeur général de Cofige Patrimoine, revient sur la disparition progressive des niches fiscales

### Comment se présente cette fin d'année 2012 ?

Agitée. L'échéance des souscriptions aux dispositifs de réduction d'impôt approche, et la mise à mort progressive des niches fiscales orchestrée par les réformes successives réduit considérablement notre marge de manœuvre. Je crois que le plus éprouvant fut de naviguer à vue dans l'attente des textes définitifs sans pouvoir orienter nos clients sous peine de délivrer de mauvais conseils. L'annonce du maintien de la fiscalité avantageuse des FCPI et des FIP, par exemple, a été faite tardivement. Que dire, ensuite, de la remise en cause de la cession temporaire d'usufruit, que j'aurais encore pu conseiller il y a seulement quelques mois... Dans la frénésie fiscale ambiante, prendre le recul nécessaire devient le nerf de la guerre. Je salue à cette occasion l'ingénierie financière de Sélection 1818, avec laquelle je travaille de façon soutenue pour alimenter régulièrement ma réflexion et m'ancrer dans la réalité du terrain.

### Comment rester pertinent dans un environnement aussi changeant ?

Quatre lois de finances l'année passée, trois cette année, avec en plus des effets rétroactifs... vous comprenez qu'il ne nous est plus possible d'élaborer des

montages compliqués. La tendance est aux solutions souples qui nous autorisent à piloter à vue.

### Outre les FCPI et les FIP, épargnés par la dernière loi de finances rectificative, quels autres supports préconisez-vous pour alléger l'impôt ?

Nous vantons également l'investissement dans des parts de sociétés de financement de l'industrie cinématographique et de l'audiovisuel (Sofical), dont droit à un avantage fiscal de l'ordre de 30 % du montant souscrit et pouvant aller jusqu'à 36 % sous conditions. En attendant le successeur du Scellier, les investissements immobiliers situés dans les zones de protection du patrimoine urbain et paysager présentent aussi un avantage fiscal important. Nous privilégions néanmoins la loi Malraux par le biais de SCPI, une solution plus souple, moins contraignante et moins risquée. Enfin, la loi Girardin reste d'actualité, puisque le projet de loi de finances 2013 maintient pour les investissements d'Outre-Mer l'ancien plafond global de 18 000 euros et les



Claude Aumeunier  
Président-directeur général  
de Cofige Patrimoine

agrément fiscal inhérents. Nous avons cette fois une préférence pour le dispositif immobilier logement social.

### La disparition des niches fiscales n'est pas le seul écueil. En vertu de l'alignement de la fiscalité des revenus de l'épargne sur celle du travail, vos clients devront également faire face à la disparition prochaine de l'option du prélève-

#### ment forfaitaire libératoire.

En effet. Je crois que les épargnants n'ont pas encore mesuré les conséquences de tout cela. Alors j'alerte, je proscrie le compte titres, et je conseille de vendre les valeurs de portefeuilles-titres avant janvier pour profiter du prélèvement forfaitaire libératoire encore appliqué cette année. Nous allons également assister à un transfert massif de capitaux en provenance des comptes rémunérés de type livret B et des comptes à terme, car le projet de loi de finances pour 2013 prévoit la suppression du mécanisme du PFL au-delà de 2 000 euros d'intérêts.

### Mais, pour migrer où ?

Vers les enveloppes fiscales encore existantes comme le PEA. La plupart de nos clients détiennent le leur depuis plus de cinq ans. Il peut être plus rentable de retirer de l'argent à des taux raisonnables plutôt que de continuer à jouir de la liberté du court terme au prix de l'impôt : la question se pose désormais. Notez que la suppression du PFL ne concerne pas les contrats d'assurance vie... pourquoi ne pas travailler avec ces contrats comme un compte classique et souscrire des fonds diversifiés pour faire face à la baisse du rendement de son fonds en euros ?

### Outre la qualité du conseil de l'ingénierie bancaire, qu'appréciez-vous dans la plateforme de Sélection 1818 ?

Le fait que les contrats évoluent en permanence pour s'adapter à l'environnement économique, sans qu'il soit nécessaire de les casser et de perdre ainsi le bénéfice de leur antériorité. Je pense à l'incorporation des derniers fonds corporates datés, par exemple. J'apprécie la présélection des FCPI et FIP. De manière plus générale, la validation de fonds par la plateforme est un gage de sécurité appréciable quand on engage sa responsabilité. Cette relation tripartite tend à rassurer le client. Enfin, la plateforme assure un back office de qualité. ■